

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 24 février 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 mars 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme TAVARD, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, Mme PETITET, Mme THEVENY

Excusés :

Mme COUSIN, M. LEFEBVRE

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS),
Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_027

Adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) pour l'année 2023

Association loi 1901 fondée en 1926, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) est l'unique représentant national des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS). Son Conseil d'Administration est composé d'élus municipaux chargés de l'action sociale, vice-présidents de leur CCAS/CIAS. Ses adhérents représentent près de 7 000 communes et plus de 47 millions de français. L'UNCCAS est le porte-voix des CCAS/CIAS pour que leurs spécificités soient mieux prises en compte dans les textes de loi qui les concernent.

Depuis plusieurs années, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin adhère à l'UNCCAS. Cela permet aux élus et agents du CCAS d'avoir accès à tous les services offerts par l'association :

- un pôle juridique disponible pour répondre aux interrogations qui peuvent intervenir dans le cadre de l'activité du CCAS ;
- des informations régulières sur les actualités juridiques, financières, sociales, législatives, etc. qui peuvent intéresser le CCAS ;
- l'adhésion à un réseau national permettant d'échanger avec des acteurs de toute la France sur les questions intéressant les CCAS ;
- la possibilité de participer aux événements organisés par l'UNCCAS, notamment son congrès annuel, qui constituent des moments de partage d'expérience et de sensibilisation sur les thématiques propres aux CCAS ;
- l'accès aux formations proposées par l'UNCCAS pour les élus et les agents des CCAS ;
- l'accès aux guides et fiches pratiques publiés par l'UNCCAS sur les différentes thématiques relatives à l'activité des CCAS ;

Au vu de l'intérêt pour les élus et pour les agents du CCAS qu'offrent tous ces services, il est proposé de renouveler l'adhésion du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin à l'UNCCAS pour l'année 2023. La cotisation annuelle pour 2023 s'élève à 2 748,94 € (dont 0,03534 € par habitant et 71,50 € pour l'abonnement au magazine de l'UNCCAS).

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du CCAS de Ch... Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le règlement à l'association de la somme de 2 748,94 € au titre de l'appel à cotisation 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL